Grue de Chargement

Équipement de travail

Compétences visées

. Sensibiliser les personnels à la conduite d'équipement de travail en sécurité en application de la recommandation R490 de la CNAMTS

Objectifs

- Identifier les risques liés à l'utilisation d'une Grue de Chargement
- Utiliser une Grue de Chargement en appliquant les règles de sécurité

Programme

1. Théorie

- La réglementation en vigueur
- Savoir analyser les risques
- Les responsabilités
- Règles d'utilisation en sécurité
- Prescriptions et interdictions
- Vérifications journalières
- Technologie
- Règles d'élingage (choix, contrôle, utilisation, entretien...)

2. Pratique

- Découverte et prise en main
- Manœuvres de précisions et de maniabilité
- Chargement /déchargement de camion avec diverses charges et apparaux, avec et sans visibilité
- Utilisation depuis les commandes au sol
- Utilisation de la télécommande/ radiocommande (si demandé)

Évaluation

- . L'évaluation des stagiaires s'effectue par un contrôle des connaissances théoriques et des savoirs faire pratique en fin de formation (VAC) ou lors de tests CACES^{*}
- * Durée variable selon le type de Grue de Chargement, le niveau des participants et le mode d'évaluation (CACES® ou VAC)

Pour plus de détails, consulter la R490 - ici

Formation Inter ou Intra Entreprise

Durée : 2 à 3 jours avec Évaluation

Maintien des acquis : préconisé 5 ans

Effectif par session : Maxi 6

Moyens (selon la R490)

- Grue de Chargement
- Diverses Charges
- Apparaux de levage
- Élingues
- •

Public Concerné

. Tout personnel devant conduire une Grue Chargement

Prérequis

- . Savoir lire, écrire, et parler la langue française
- . Être déclaré apte à la conduite d'engins par le médecin du travail

Règlementation

- . Décret du 2 Décembre 1998
- . R 490 CNAMTS
- . Code du travail

Tarifs

. Nous consulter

Commentaires

Formation adaptable à l'entreprise

. Intervenant membre du réseau prévention spécialisé en Prévention des Risques Professionnels et Santé Sécurité au Travail notamment en conduite d'équipements de travail

